

**Réponse à la question n° 101  
de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL)  
relative au contrôle de l'éclairage des installations sportives**

**Résumé de la question**

En séance du 14 septembre 2022, M. C. Schenker posait la question suivante:

"J'attendrai aussi la prochaine séance pour la liste des mesures en espérant évidemment que ces mesures n'attendront pas la prochaine séance, mais seront prises le plus vite possible. Il me semble que l'une de ces mesures devrait consister en un contrôle plus serré de l'éclairage des installations sportives, notamment les terrains de football. Peut-on garantir d'ores et déjà maintenant que l'on n'allume pas les projecteurs avant le début de l'emploi et que l'on les arrête immédiatement après et que sur les terrains voisins, il n'y a pas d'éclairage? Est-ce que la Ville contrôle cela déjà de manière serrée? Il me semble que cela n'a pas toujours été le cas. J'ai vu des projecteurs alors qu'il y avait encore un grand soleil et je pense qu'à l'approche de l'automne et de l'hiver, le contrôle est capital".

**Réponse du Conseil communal**

À la suite de la question posée lors de la dernière séance du Conseil général, le Service des sports a entrepris les mesures suivantes au niveau de l'éclairage des terrains de sport:

- en date du 16 septembre 2022, tous les clubs se sont vu rappeler par courrier les gestes essentiels au niveau de l'éclairage (pas d'éclairage lorsque la lumière du jour est suffisante; les projecteurs sont allumés au dernier moment avant les premiers entraînements/matches et éteints dès la fin des derniers entraînements/matches); il leur a été précisé qu'en cas de non-respect de ces directives des mesures complémentaires pourraient être prises;
- le 21 septembre 2022, un rappel de contrôle a été fait au niveau du personnel (concierges), afin qu'il se montre particulièrement attentif sur ce point;
- aucun retour négatif n'a été signalé depuis.